

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
TENUE LE 23 MAI 2023 À 18 H AU CAMPUS DE ROUYN-NORANDA
CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Présences

Sylvain Blais, directeur général	Klaude Hallé
Mélanie Brunette, vice-présidente	Florence Julien (Zoom)
Isabelle Chartrand	Félix-Antoine Lafleur
François Côté, directeur des études	Katrine Lévesque (Zoom)
Pierre Deshaies	Guillaume Marquis, président
Maxime Fortin	Isabelle Métivier
Sébastien Fortin	Mélissa Tardif
Évelyne Grenier-Ouimette	Geneviève Tremblay
Karl Guimond	

Absences

Marianne Bégin	Chantal Hamelin
Josée Catafard	

Observatrices

Amélie Brouillard, secrétaire générale
Nicole Fortier, agente de soutien administratif

Invités

Mélanie Bernier, travailleuse sociale, affaires étudiantes
Nathalie Cossette, responsable de l'application des règles contractuelles
Hazar Garbouj, directrice des ressources matérielles
Stéphane Gaussiran, enseignant, Technologie forestière
Kathleen Longpré, directrice des ressources humaines

Assistance

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

2. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*

Sur une proposition de Pierre Deshaies, appuyée par Isabelle Chartrand, il est unanimement résolu **d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :**

- Ajout du point 7.4.1 Nomination d'un comité de sélection pour le remplacement d'une direction adjointe aux études.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4. PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2023*

Sur une proposition d'Isabelle Chartrand, appuyée par Geneviève Tremblay, il est unanimement résolu, **d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 28 mars 2023.**

4.2. DÉPÔT DU TABLEAU DES SUIVIS *

La secrétaire générale, Amélie Brouillard, dépose le tableau des suivis.

François Côté, directeur des études, rappelle le contexte qui avait mené à la décision de suspendre le profil mathématique du programme préuniversitaire sciences humaines et en effectue le suivi. Il mentionne que les étudiants ayant fait des demandes d'admission pour ce programme ont tous été contactés afin de les aviser de la suspension du profil mathématique. Toutefois, si un des étudiants manifeste son désir de suivre le cours de mathématique à l'intérieur de son parcours, que le Cégep s'assurera de répondre à son besoin.

Par ailleurs, le deuxième tour du programme de Techniques de comptabilité de gestion du campus d'Amos compte plus de 10 demandes d'admission. Ainsi, le programme sera offert à l'automne 2023.

Monsieur Côté fournit des précisions au programme de Techniques de pharmacie. Il précise que 8 étudiants internationaux ont été contactés et qu'il y a 4 étudiants de réellesment intéressés. En outre, deux étudiants de la province de Québec seraient intéressés à suivre ce programme. Ainsi, l'objectif visé est d'avoir 4-5 étudiants pour la session d'automne 2023.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 28 MARS 2023*

La secrétaire générale, Amélie Brouillard, dépose à titre d'information, le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif du 28 mars 2023.

PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

6. PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

6.1. PRÉSENTATION DU PLAN QUINQUENNAL*

Stéphane Gaussiran, enseignant, Technologie forestière, fait la présentation du plan quinquennal des espaces verts. Ce plan consiste à faire le portrait de la végétation actuelle et de proposer des travaux d'amélioration, et ce, pour les trois campus.

Il est notamment question du portrait de chacun des campus, quant à la description des sols, des végétaux et de la végétation en général. S'ensuit une description exhaustive des traitements et recommandations préconisés à court et moyen terme.

6.2. PORTRAIT PERSONNALISÉ DES ACTIVITÉS CONTRACTUELLES DES ORGANISMES PUBLICS 2021-2022*

Nathalie Cossette, responsable de l'application des règles contractuelles, présente le portrait personnalisé des activités contractuelles du Cégep pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 et explique en quoi cela consiste plus particulièrement.

Cette reddition de comptes est effectuée sur une base annuelle, permettant aux dirigeants d'organismes d'améliorer leurs connaissances relatives à la gestion contractuelle, d'en suivre l'évolution tout en se comparant aux autres organismes publics.

PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

7. PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

7.1. BUDGET DU FONDS DES INVESTISSEMENTS 2023-2024*

Hazar Garbouj, directrice des ressources matérielles, présente le budget du fonds des investissements 2023-2024. Il est question du Mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque (MAOB) et des réfections et transformations. Un parallèle des allocations 22-23 vs 23-24 est effectué et elle en explique les écarts et différences.

CA-3502

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 26.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le Cégep doit adopter et transmettre au ministre, son budget d'investissement et de service de la dette pour l'exercice financier suivant ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de finances et d'audit ayant préalablement analysé en détail le présent budget et obtenu les réponses satisfaisantes aux différents choix effectués par la direction.

Il est proposé par Karl Guimond, appuyé par Mélissa Tardif, et unanimement résolu ***d'adopter le budget du fonds des investissements 2023-2024 pour mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque (MAOB) s'élevant à 2 568 143 \$ ainsi que celui de réfection et transformation pour un total de 4 665 720 \$.***

7.2. POLITIQUE INSTITUTIONNELLE EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE*

Mélanie Bernier, travailleuse sociale du service des affaires étudiantes, fait la présentation de la *Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante*. Cette *Politique* s'inscrit dans la démarche du ministère de l'Enseignement supérieur d'affirmer sa volonté de soutenir le réseau collégial par la mise en œuvre de pratiques favorisant le bien-être et le développement d'une santé mentale florissante chez la population étudiante.

CA-3503

CONSIDÉRANT QUE la *Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante* doit obligatoirement être mise en place à l'automne 2023;

CONSIDÉRANT QU'un comité institutionnel sur la santé mentale étudiante a œuvré à la rédaction de cette *Politique*;

CONSIDÉRANT toutes les instances qui ont été consultées;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale positive des étudiantes et des étudiants est la responsabilité de tous et toutes, elle implique donc la collaboration de l'ensemble de la communauté collégiale.

Il est proposé par Isabelle Chartrand appuyé par Geneviève Tremblay et unanimement résolu **d'adopter la *Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante***.

7.3. POLITIQUE INSTITUTIONNELLE DE VALORISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE*

Amélie Brouillard, secrétaire générale, fait la présentation de la *Politique institutionnelle de valorisation* de la langue française.

CA-3504

CONSIDÉRANT QUE le Cégep doit se conformer aux dispositions de la Charte, le Cégep doit effectuer la première révision de sa *Politique* linguistique au plus tard le 1^{er} juin 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a 14 des 17 nouvelles exigences de la Charte pour les établissements francophones qui sont intégrées dans la *Politique*;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep a le mandat de poursuivre la révision de la *Politique* lors de l'année scolaire 2023-2024 afin d'assurer l'intégration des 3 nouvelles exigences relatives aux établissements anglophones;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des instances du Cégep ;

CONSIDÉRANT l'avis (299-CdE-03) de la Commission des études d'adopter la *Politique institutionnelle de valorisation de la langue française* sous réserve d'une révision en profondeur en 2023-2024 dans le respect des dispositions de la Charte de la langue française RL RQ chapitre C-11.

Il est proposé par Isabelle Chartrand, appuyée par Mélissa Tardif, et unanimement résolu **d'adopter la *Politique institutionnelle de valorisation de la Langue française sous réserve d'une révision en profondeur en 2023-2024 dans le respect des dispositions de la Charte de la langue française RL RQ chapitre C-11***.

7.4. NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE LA DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE*

Kathleen Longpré, directrice des ressources humaines, demande la nomination d'un comité de sélection pour le poste de la direction de la formation continue.

CA-3505

CONSIDÉRANT le départ de Marc Bertrand, qui occupait le poste de directeur de la formation continue;

CONSIDÉRANT QUE selon le *Programme de recrutement, de sélection et d'engagement du personnel du Cégep*, il est prévu de désigner deux membres externes du conseil d'administration pour participer aux comités de sélection lors de la dotation de postes de cadres;

CONSIDÉRANT la démarche de sollicitation des membres tenue préalablement à la présente rencontre.

Il est proposé par Isabelle Métivier, appuyé par Pierre Deshaies, et unanimement résolu **de former un comité de sélection et de confirmer la participation de Mélanie Brunette et d'Isabelle Chartrand à titre de représentantes du conseil d'administration du Cégep pour le poste de Directeur de la formation continue afin de participer à un processus de sélection prévu le 29 mai 2023. Ce comité sera aussi composé du directeur général (supérieur immédiat), de la directrice des ressources humaines et d'un représentant de l'Association des cadres du Cégep.**

En cas de désistement d'un ou des membres désignés, le conseil mandate la direction générale pour procéder à la désignation de tout autre membre du conseil en remplacement du ou des membres qui se seront désistés.

7.4.1 NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE REMPLACEMENT D'UNE DIRECTION ADJOINTE AUX ÉTUDES POUR UNE DURÉE DE DEUX ANS

Kathleen Longpré, directrice des ressources humaines, demande l'approbation du conseil pour déclencher le processus pour la mise sur pied d'un comité de sélection en vue de remplacer une directrice adjointe aux études pour une durée de deux ans.

CA-3506

CONSIDÉRANT l'absence d'une directrice adjointe à la direction des études qui se prolonge;

CONSIDÉRANT la forte possibilité de devoir combler une vacance d'un poste additionnel dans un délai rapproché et de développer une relève à ces postes;

CONSIDÉRANT la volonté du collège d'éviter une rupture de service à l'enseignement à la direction des études.

Il est proposé par Karl Guimond, appuyé par Pierre Deshaies, et unanimement résolu **de former un comité de sélection et de confirmer la participation de Mélanie Brunette, d'Isabelle Chartrand, d'Isabelle Métivier (substitut) à titre de représentantes du conseil d'administration du Cégep pour le remplacement d'une direction adjointe aux études pour une durée de deux ans afin de participer à un processus de sélection prévu à la mi-juin 2023. Ce comité sera aussi composé du directeur des études (supérieur immédiat), de la directrice des ressources humaines et d'un représentant de l'Association des cadres du Cégep.**

7.5. RÉSIDENCE ÉTUDIANTE – PROJET CITÉ ÉTUDIANTE VAL-D'OR*

Sylvain Blais, directeur général, fait la présentation du projet Cité étudiante à Val-d'Or.

CA-3507

CONSIDÉRANT la volonté commune des trois (3) institutions d'enseignement (le Centre de Service scolaire de l'Or-et-des-Bois [CSSOB], le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue [CAT], et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue [UQAT]) d'avoir accès à des résidences appartements afin de pouvoir y loger leurs étudiants et étudiantes respectifs;

CONSIDÉRANT le projet de construction de trois (3) unités de 12 logements construits par l'OBNL - Cité étudiante Desjardins à proximité du Centre de formation professionnelle;

CONSIDÉRANT les sommes importantes investies par le milieu par l'entremise de la Ville de Val-d'Or, le CSSOB et les Fondations du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour l'OBNL d'obtenir la transformation de son prêt à court terme en un prêt hypothécaire auprès de Desjardins à la suite du dépôt d'une hypothèque légale de l'entrepreneur s'élevant à 2,3 millions de dollars;

CONSIDÉRANT l'incapacité financière de l'OBNL à déposer en garantie le montant ainsi que l'éventuelle charge des intérêts afin de lever l'hypothèque légale de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la capacité de l'UQAT de mettre en garantie rapidement l'ensemble du montant afin de lever l'hypothèque légale de l'entrepreneur et ainsi permettre la transformation du prêt à court terme en prêt hypothécaire à long terme selon les conditions préalablement entendues auprès de l'institution financière Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) institutions ont déjà, par résolution de leurs différentes instances, déposé un montant de 200 000\$ chacune en garantie auprès de Me Anabelle Bégin du Cabinet Me Paul Halle Notaire inc., en mars, afin de tenter de régulariser le litige en cours entre l'entrepreneur et l'OBNL sur le coût de certains extras effectués lors de la construction;

CONSIDÉRANT la demande de l'UQAT d'obtenir un document démontrant les intentions et les engagements financiers du Cégep afin de soutenir le projet de résidence à Val-d'Or.

Sur une proposition de Isabelle Métivier, appuyée par Mélissa Tardif, il est résolu avec trois abstentions, soit Mélanie Brunette, Claude Hallé et Maxime Fortin, **d'autoriser le président du conseil d'administration à signer le document indiquant que le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue sera conjointement et solidairement responsable du soutien financier temporaire pour un maximum de 3 millions de dollars incluant les sommes déjà accordées, afin de régulariser la situation et finaliser ainsi la mise en œuvre des résidences étudiantes de Val-d'Or.**

PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

8. PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

8.1. FORMATION ANNUELLE : POLITIQUE VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL (K. LONGPRÉ)

Kathleen Longpré, directrice des ressources humaines, rappelle que la formation en lien avec la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel* doit être offerte à tout le personnel ainsi qu'aux membres du conseil d'administration du Cégep, à raison d'une fois par année.

Les membres du conseil bénéficient à la présente séance, de la formation : « *La Politique, c'est du sérieux* ». Madame Longpré rappelle que les outils du Cégep sont disponibles pour tous, incluant la population étudiante.

Il est question entre autres, du programme Phare en collaboration avec la CNESST et la Fédération des cégeps, du site Web du Cégep sur lequel on retrouve des liens tels que « Allume tes lumières » et sur lequel, plusieurs outils sont disponibles. Par ailleurs, les étudiants de Cinéma ont produit 4 capsules à ce sujet destinées à la population étudiante. L'implication des étudiants et des départements est à souligner.

CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1. TECHNIQUES DE PHYSIOTHÉRAPIE (S. BLAIS)

Sylvain Blais, directeur général, effectue un historique de la démarche effectuée auprès du CISSAT, dans le cadre de laboratoires de Techniques de physiothérapie afin d'utiliser leurs locaux. Cette solution n'a pas été retenue, car l'usage de leurs locaux n'aurait pu se faire qu'en soirée.

Après des échanges entre la Ville de Rouyn-Noranda, le Cégep et l'UQAT, il est possible d'établir une entente avec l'UQAT pour un bail temporaire d'une durée de trois ans afin d'occuper le Pavillon Immaculée-Conception pour permettre que les cours de Techniques de physiothérapie y soient donnés. Il s'agit du scénario idéal puisque l'entièreté des trois premières années du programme pourrait être donnée dans le même établissement.

Le Cégep devrait avoir de plus amples informations concernant cette entente dans les prochaines semaines.

ÉMISSION DES DIPLÔMES

10. ÉMISSION DES DIPLÔMES

10.1. ÉMISSION DES DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

CA-3508

François Côté, directeur des études, fait la présentation de l'émission des diplômes d'études collégiales.

Sur une proposition de Sébastien Fortin appuyée par Isabelle Chartrand et sur la recommandation du directeur des études, il est unanimement résolu **de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire.**

10.2. ÉMISSION DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)

François Côté, directeur des études, fait la présentation de l'émission des attestations d'études collégiales.

CA-3509

Sur une proposition de Mélanie Brunette, appuyée par Pierre Deshaies, il est unanimement résolu **d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à délivrer une attestation d'études collégiales (AEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire.**

AFFAIRES DIVERSES

11. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

DOSSIERS À HUIS CLOS

12. DOSSIERS À HUIS CLOS

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 20 h 52 sur une proposition de Mélissa Tardif.

Président,

Secrétaire générale,

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'Guillaume Marquis'.

Guillaume Marquis

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'Amélie Brouillard'.

Amélie Brouillard